



# #COMPTE-RENDU AUDIO-CONFÉRENCE COVID TOUT VA BIEN, LE MINISTÈRE CONTRÔLE LA SITUATION....

**L**a secrétaire générale a confirmé des rendez-vous hebdomadaires, le vendredi en audioconférences en fonction de l'évolution de la pandémie. Deux messages à tous les agents la semaine dernière et ce matin, ont rappelé les consignes de télétravail de 3, voire 4 jours et le nouveau protocole d'isolement des cas contacts.

Le recensement de cette rentrée n'est pas significatif sauf la multiplication par trois du nombre d'agents malades (de 500 à plus de 1500) et la forte baisse des agents présents à Centrale : 3650 sur 12000. Les directions ne disposent pas encore d'éléments chiffrés suffisants.

## #POUR LA CGT

**La fédération CGT a insisté sur l'importance d'avoir des données consolidées (collègues malades, en télétravail etc..) dans la perspective du CHSCTM du 19 janvier** afin de détecter les services où les mesures ne seraient pas mises en œuvre. Ainsi, les CHS CT locaux doivent être saisis et se réunir rapidement.

La protection des collègues en présentiel est une obligation, de ce point de vue le ministère doit fournir **des masques chirurgicaux ou FFP2 pour les collègues vulnérables** et non des masques en tissu qui sont moins protecteurs et moins respirants.

**Nous avons redemandé à ce que des aménagements d'horaires** soient mis en place sans pénaliser les agents qui dans ce cadre ne pourraient pas effectuer l'intégralité de leurs heures de travail.

Nous sommes de nouveau dans une situation dégradée, (même si les plans de continuité

d'activité ne sont pas activés) ; il faut donc un **aménagement de la charge de travail** et donc des objectifs.

Le ministère doit **veiller à l'application des mesures sur l'ensemble du territoire** et des administrations, par exemple le taux de télétravailleur par direction locale doit permettre de détecter là où (à missions comparables) il y a un frein de la part de la hiérarchie.

**Nous avons demandé un rappel récapitulatif des situations donnant droit à ASA.**

**Nous avons demandé si des aides étaient prévues pour les restaurants administratifs** qui voient leur fréquentation baisser.

Enfin, nous avons de nouveau **demandé un point spécifique sur la situation outre-mer.**

# RÉPONSE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---

*La secrétaire générale de Bercy nous a répondu qu'à ce stade il n'y a pas de désorganisation des services !*

Cela ne nécessite pas d'alerte particulière ni de déclencher le passage en Plan de Continuité d'Activité. La fiche concernant les Dom est pratiquement finalisée et nous sera bientôt transmise. Deux départements, la Martinique et la Réunion sont en état d'urgence. La Fonction publique sera en capacité dès lundi de fournir des statistiques plus précises et nous vous communiquerons avec les retours des directions des données consolidées.

**>>> Masques :** Il n'y a pas de difficulté à travailler avec un masque en tissu (!!), une distribution sera faite par le ministère en administration centrale ; dans les services déconcentrés, cela dépend du ministère de l'intérieur.

**>>> Restauration collective :** Il y a maintien de l'activité de restauration collective, la subvention AGRAF permet de maintenir l'activité à prix constant (même si le coût unitaire moyen augmente avec la baisse de la fréquentation).

**>>> Organisation du travail :** L'indemnité pour frais prévue en cas de télétravail, s'applique aux collègues en télétravail exceptionnel.

L'aménagement horaire, ce sont des horaires décalés, les heures doivent être faites, ce n'est qu'un décalage.

La charge de travail et les objectifs n'ont pas à diminuer, les directions nous confirment qu'il n'y a pas de difficultés particulières : nous avons tous appris à travailler en télétravail massif !!!

**>>> CHS CTM :** Un nouveau point avec notamment la loi sur le pass vaccinal sera fait lors du CHSCT du 19 janvier et les éléments des CHSCT locaux permettront d'évaluer la situation sanitaire et de prendre les mesures en conséquence.

Face à la **vision idyllique** de la situation et aux **refus systématiques** du ministère d'accorder des **facilités aux agents** ; tenez-nous informés des situations qui méritent intervention et  
**MOBILISONS-NOUS LE 27 JANVIER**